

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 25 Octobre 2024 à 20 heures 00

Etaient présents : Aurélien BANSEPT, Maire,
Sylvie FEBVET, Michel THIEBAUT, Stéphanie FERRY.
Daniel MALE, Gérard BONATO, Serge FAYS, Françoise DEMENGE, Thierry VOIGNIER, Nadine FRESSE, Jean-Yves BOITTE, Christophe BERNASCONI, Sarah GRIVEL, Christophe BRUSSEAUX, Alban SCHWENTZER, Isabelle LAB, Stéphanie MARCHAL, Jean GRANDPRE.

Absents excusés : Géraldine THIRIET, William MATHIEU, Christelle POIROT, Aurore LOCATELLI.
Félicia VOGELWEITH

Procurations : Géraldine THIRIET à Christophe BRUSSEAUX,
William MATHIEU à Aurélien BANSEPT, Christelle POIROT à Jean-Yves BOITTE,
Aurore LOCATELLI à Stéphanie FERRY.

18 conseillers présents et 22 votants

Secrétaire de séance : Daniel MALÉ

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 04 octobre 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le compte-rendu de la dernière séance.

2. Décision modificative n°5 – Budget Commune -Exercice 2024, concernant l'intégration des frais de maîtrise d'œuvre pour les travaux de remplacement des bordures de trottoirs, rues de Pajailles et du Jard.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve la décision modificative n°5 – Budget Principal comme suit :

Section Investissement dépenses

- Compte 2151 (041) : Réseaux de voirie.. +6 000.00 €

Section Investissement recettes

- Compte 231 (041) : Frais d'études, de recherche.. +6 000.00 €

3. Modification de la délibération n°39-04/2024 du 11 juillet 2024 concernant la vente du bâtiment SERNAM.

Il s'agit, d'une part, de modifier le montant des frais de négociation qui était prévu à hauteur de 6 500 € pour une vente à 50 000 € et d'autre part, de faire apparaître le montant des frais de constitution des servitudes pour un montant de 1 650 €.

Pour rappel, l'acheteur du bâtiment SERNAM ayant fait une offre à 79 000 €, le nouveau montant des frais de négociation s'établit donc à la somme de 7 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Accepte le nouveau montant des frais de négociation et de constitution de servitudes destinés à l'office notarial de la Porte des Vosges de Raon-l'Etape pour un montant global de 8 650 €.

4. Proposition de modification du montant de la participation communale au frais des voyages scolaires pour les enfants de moins de 16 ans.

Actuellement les demandes de participation aux frais de voyages scolaires passent sur la ligne budgétaire des aides pour séjours en centres de vacances avec hébergement. Le montant de la prise en charge communale est de 3.67 € par jour avec un maximum de 25 jours sur l'année, soit une participation possible de 91.75 €.

Les voyages scolaires ne dépassent pas en durée 5 jours au grand maximum. Il serait peut-être plus efficient de créer une aide spécifique en fixant un montant forfaitaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve la création d'une participation communale pour des séjours scolaires avec hébergement, d'un montant forfaitaire de 50 €.

Précise que la prise en charge se fera, comme pour les autres aides, jusqu'à l'année des 16 ans de l'enfant.

5. Demande d'autorisation de passage sur le territoire communal du 40^{ème} rallyes Vosges Grand Est.

Les organisateurs du rallye demandent une autorisation administrative à toutes les communes traversées. Comme les années précédentes, il n'y a qu'une très petite portion de notre voirie, située en limite avec la commune de Moyenmoutier entre le Petit et le Grand Himbeumont, qui est concernée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Autorise le passage du 40^{ème} rallye Vosges Grand Est sur le territoire communal pour la période du 13 au 15 juin 2025.

6. Adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion des Vosges pour la période 2025-2028.

Lors de sa séance du 17 octobre 2023, le conseil municipal a mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges (CDG88) pour lancer un appel d'offre concernant l'assurance des risques statutaires (personnel municipal) pour la période 2025-2028.

Rappel des caractéristiques financières du contrat 2021-2024 :

Agents concernés	Taux de cotisation	Franchise
Titulaires et stagiaires CNRACL	5.60 % (taux bloqué 2 ans)	15 jours
Titulaires et contractuels IRCANTEC	0.85 % (taux bloqué 2 ans)	15 jours

L'assureur retenu pour le nouveau contrat est CNP ASSURANCES. La fiche récapitulative envoyée par le CDG88 détaille les tarifs disponibles par franchise (15 ou 30 jours) et par option (% de re remboursement des Indemnités journalières...).

Il est proposé de changer de formule d'assurance par rapport au dernier contrat pour limiter l'impact sur le chapitre 012 :

Caractéristiques financières du contrat 2025-2028 :

Agents concernés	Taux de cotisation	Franchise
Titulaires et stagiaires CNRACL	6.34 % (taux bloqué 2 ans)	30 jours
Titulaires et contractuels IRCANTEC	0.97 % (taux bloqué 2 ans)	30 jours

Pour information la cotisation annuelle en 2023 était de 25 000 € et en 2024 de 30 000 €. Cette évolution s'explique car l'assureur, en fonction des résultats, a la possibilité de faire évoluer le taux à compter de la troisième année du contrat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

Choisit les formules d'assurance suivantes :

Agents concernés	Taux de cotisation	Franchise
Titulaires et stagiaires CNRACL	6.34 % (taux bloqué 2 ans)	30 jours
Titulaires et contractuels IRCANTEC	0.97 % (taux bloqué 2 ans)	30 jours

7. Approbation de l'acte d'engagement et des honoraires du cabinet ASP ARCHITECTURE concernant la mission de maîtrise d'œuvre de restructuration du parking du Champ de Foire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

Approuve l'acte d'engagement et les honoraires du cabinet ASP ARCHITECTURE, concernant la mission de maîtrise d'œuvre de restructuration du parking du Champ de Foire, pour un montant de 19 958.09 T.T.C.

8. Etat d'assiette des coupes de bois pour l'année 2025.

Pour l'année 2025, l'Office National des Forêts propose d'inscrire à l'état d'assiette des coupes de bois les parcelles n°2, 9, 26 et 33 pour un volume de 712 m3.

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et deux abstentions (Messieurs BOITTE Jean-Yves et Aurélien BANSEPT) :

Approuve l'état d'assiette des coupes de bois proposé par l'Office National des Forêts concernant les parcelles n°2, 9, 26 et 33 et un volume de bois de 712 m3.

9. Rapport de vente aux enchères de différents objets et meubles de la succession HENRY.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de vente aux enchères établi par la société ALIZENCHERES concernant différents objets et meubles contemporains issus de la succession HENRY. Le montant global de la vente s'élève à la somme de 57 260 €, hors commissions et frais de vente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Prend note du rapport de vente aux enchères de différents objets et meubles issus de la succession HENRY.

10. Questions et informations diverses

- Réunion de la commission communication, mardi 29/10/2024, à 20h en mairie.
 - Dépôt de bruyères au cimetière communale, mercredi 30/10/2024, à 13h30.
 - Réunion de la commission patrimoine, mercredi 13/11/2024, à 18h30 en mairie
-

Séance levée à 20 heures 45
